Réunion du 1^{er} avril 2023

L'an **deux mil vingt-trois**, le **samedi 1^{er} avril**, à dix heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal: 23 mars 2023

<u>Présents</u>: MM. ROUANNE Hervé, RÉVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude, VEYSSIÈRE Alain, COUSQUE Cyril, ESTRADE Jeanine, TEULIERE Jérôme, CHIEZE Adrien, JAMMET Nicolas, BROUSSE Michel,

Absents

Monsieur CHIEZE Adrien a été élu secrétaire.

2023-017 - Service de l'Eau - Budget primitif 2023

Membres 11 Présents 11 Procurations 0 Votants 11 Abstentions 0	Exprimés 11 Pour 11 Contre 0
--	------------------------------

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner le projet de Budget du Service de l'Eau établi selon la nomenclature M 49, lequel peut se résumer ainsi :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide d'adopter le Budget 2023 du Service de l'Eau qu'il lui a été présenté et figure sur les documents budgétaires, après en avoir procédé à l'examen pour chaque section.

Sur les documents budgétaires figurent les signatures.

2023-018 - Service de l'Assainissement – Budget primitif 2023

_																
	Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner le projet de Budget du Service de l'Assainissement établi selon la nomenclature M 49, lequel peut se résumer ainsi :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide d'adopter le Budget 2023 du Service de l'Assainissement qu'il lui a été présenté et figure sur les documents budgétaires, après en avoir procédé à l'examen pour chaque section.

Sur les documents budgétaires figurent les signatures.

2023-019 - Budget principal – Budget primitif 2023

_																
	Membres	11	Drácanto	11	Procurations	Λ	Votante	11	Abstentions	Λ	Evnrimás	11	Pour	11	Contre	\cap

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner le projet de Budget principal de la Commune établi selon la nomenclature M 14, lequel peut se résumer ainsi :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide d'adopter le Budget principal 2023 qu'il lui a été présenté et figure sur les documents budgétaires, après en avoir procédé à l'examen pour chaque section.

Sur les documents budgétaires figurent les signatures.

2023-020 - Taux d'imposition 2023

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner la notification de la fiscalité directe locale pour 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- vote les taux d'imposition tels qu'ils figurent dans le tableau suivant :

Désignation	Taux	Taux	Variation	Base d'impo-	Produit
de la Taxe	2022	2023	du taux	sition notifiée	attendu

Taxe d'habitation	7.43	7.50	+1%	119 374	8 953
Foncier bâti	37.12	37.49	+1%	413 100	154 871
Foncier Non Bâti	60.07	60.67	+1%	44 600	27 059
Total					190 883

2023-021 - Subventions 2023 aux associations

Membres 11 Présents 11 Procurations 0 Votants 11 Abstentions 0 Exprimés 11 Pour 11 Contr	Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
--	---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner les subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- vote les subventions suivantes aux associations :

. Goulles Animation : organisation de la Fête Votive	650.00 €
. Société de Pêche « la Gaule de la Maronne »	
. Syndicat des Propriétaires Chasseurs et Non Chasseurs de Carbonnières .	
. USEP ZAPP de Mercoeur	
. Association des Forêts de Xaintrie et du Pays d'Argentat	
. Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Corrèze	
. A FM Téléthon	
. Association Touristique des Gorges de la Cère	
. Association des Amis de la B D P de la Corrèze	70.00 €
. Association des Chevaux Lourds de la Xaintrie	
. Association Familiale Rurale du canton de Mercoeur	
. Association des Pupilles de l'Enseignement Public de la Corrèze	
. Comice Agricole du canton de Mercoeur	
. Croix Rouge Française	30.00 €
. Fédération des Associations Laïques de la Corrèze	30.00 €
. Association Pays Sage	50.00 €
. Restos du Cœur	
. Société Protectrice des Animaux	
. Association le Fil des Aidants	
. Divers à préciser par délibération séparée	
- dit que les crédits correspondents sont prévus au Rudget comm	

- dit que les crédits correspondants sont prévus au Budget communal.

2023-022 - Aides sociales 2023

Membres 11 Présents 11 Procurations 0 Votants 11 Abstentions 0 Exprimés 11 Pour 11 Contre 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de GOULLES,

- 1°) décide d'attribuer les dons et secours suivants pour l'année 2023 :
- 100.00 € pour chaque naissance ou adoption domiciliée dans la Commune,
- 2°) dans un souci de soutien associatif, souhaite organiser à destination des personnes âgées une soirée festive (crêpes ou repas ou animation diverse) et prévoit une somme de 500.00 € à l'article 623.

2023-023 - Défense incendie du Bourg - Demande d'aide du Département

Membres 11 Présents 11 Procurations 0 Votants 11 Abstentions	0	Expr	rimés	11	Pour	11	Contre	0
--	---	------	-------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil que la défense incendie du Bourg n'est pas conforme à la réglementation, les poteaux incendie existants sur le réseau AEP n'étant eux-mêmes pas conformes.

Par délibération du 24 février, il a été décidé de réaliser un dispositif de défense incendie, situé en centre bourg sur une parcelle communale (AE 138), sous la forme d'une cuve enterrée de 60 m3 et solliciter une aide de l'Etat DETR pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- rappelle sa décision de réaliser en $202\bar{3}$ ces travaux de défense incendie en centre Bourg pour un montant estimé à $39\,847.50\,\mathrm{cm}$ ht,
- sollicite de M. le Président du Conseil Départemental une subvention du Département en 2023 au titre de la Défense extérieure contre l'incendie pour un montant de 9 961.87 € représentant 25 % du coût HT de l'opération, et ce en remplacement de l'aide prévue pour la restauration du chœur de l'église dans le cadre de la contractualisation 2023-2025,
 - s'engage à financer la part lui incombant,

Conseil municipal de GOULLES $\ page\ 3\$ de la réunion du 1^{er} avril 2023

- envisage donc le financement de cette opération de la manière suivante :

- Subvention de l'Etat DETR 25 % 9 961.87 €

- Subvention du Département $$ 25 % $$ 9 961.87 €

- Fonds réservés du Budget 2023 50 % 19 923.76 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuillet de clôture contenant les délibérations n° 2023-017 à 2023-023 établies sur 3 pages.